



Communiqué de presse

Pharnext reçoit une nouvelle offre valorisant son candidat médicament dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A à plus de 500 M€ et le soutien de ses partenaires financiers

PARIS, France, le 30 octobre 2023 à 8h30 (CET) – Pharnext SCA (FR001400JXB0 – ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, annonce aujourd'hui avoir reçu une offre non engageante aux conditions économiques très nettement supérieures aux deux offres engageantes déjà annoncées, en vue de la signature d'un accord permettant de valoriser PXT3003¹, son candidat médicament le plus avancé actuellement en étude clinique pivot de Phase III (essai PREMIER) dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique rare invalidante.

Cette dernière offre, émanant d'un laboratoire figurant parmi le top 10 mondial, porte sur un accord de licence exclusive assortie d'une valorisation globale plancher (hors redevances indexées sur les ventes du futur médicament) estimée à 510 M€, contre plus de 250 M€ pour les offres précédentes.

En outre, cette nouvelle offre prévoit un premier paiement de 10 M€ à la signature d'un accord d'exclusivité et un deuxième paiement de 70 M€ en cas de conclusion d'un accord de licence postérieurement à la publication des premiers résultats de l'étude clinique pivot de Phase III (essai PREMIER) attendue avant la fin de l'année.

Pour rappel, ce futur accord viendrait en complément de l'accord de licence déjà conclu en 2017 octroyant à GeneNet (Joint-Venture de recherche et développement contrôlée par Tasly Pharmaceutical et dans laquelle Pharnext détient 30%) les droits de commercialisation du PXT3003 dans la CMT1A sur le territoire chinois (Chine continentale, Hong Kong, Taiwan et Macao) et ayant déjà généré 30 M€ d'investissement de Tasly dans Pharnext.

Dans ce contexte, Pharnext a décidé d'étudier cette offre et de donner au nouveau candidat, compte tenu de son envergure et de l'indéniable reconnaissance de la valeur du candidat médicament PXT3003, le temps nécessaire à la formulation d'une offre engageante dans un délai raisonnable. Pharnext communiquera sur l'avancée de cette ultime phase dans les meilleurs délais.

Pour rappel, la signature d'un accord pourrait permettre de couvrir les besoins de financement de Pharnext et ainsi de mettre fin à la ligne de financement par émission d'OCEANE-BSA souscrite par Global Tech Opportunities 13.

Afin de donner à la société le confort financier nécessaire à la négociation d'un tel accord, les deux partenaires financiers de Pharnext, Néovacs et Global Tech Opportunities 13, ont chacun accepté de reporter à décembre 2024 l'échéance de leurs accords respectifs de financement. Les autres termes des accords de financement restent inchangés et Pharnext ne subira aucune pénalité financière liée au report des échéances des contrats de financement.

Hugo Brugière, représentant de la direction de Pharnext, déclare : « *C'est un véritable coup de théâtre qui vient de se produire et auquel nous n'osions rêver. Non seulement la nouvelle offre reçue émane d'un laboratoire à la renommée mondialement reconnue en neurologie et immunologie, mais elle est également doublement plus avantageuse. A court terme, avec des paiements potentiels dès 2023 de 80 M€. A moyen terme, avec une valorisation globale de plus de 500 M€ contre, oserai-je dire à peine, plus de 250 M€ pour les offres précédentes.*

C'est donc avec sérénité, et grâce aux soutiens indéfectibles de Néovacs et de GTO13, que nous abordons cette dernière ligne droite de discussions afin de finaliser un accord et nous focaliser sur notre mission : amener sur le marché dans les meilleurs délais une solution médicale aux millions de patients et de familles en souffrance. »

¹ La commercialisation de PXT3003 est conditionnée à une étude clinique pivot de Phase III (essai PREMIER) positive et à l'approbation des agences réglementaires.

À propos de la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A)

Les maladies de Charcot-Marie-Tooth (CMT) regroupent un ensemble hétérogène de neuropathies périphériques, héréditaires, sévères, invalidantes, progressives et chroniques. La CMT1A, sous type le plus fréquent de CMT, est une maladie orpheline avec une prévalence de 1/5000 touchant environ 150 000 personnes en Europe et aux Etats-Unis, et environ 1 500 000 personnes dans le monde. La mutation génétique à l'origine de la CMT1A est une duplication du gène PMP22 codant pour une protéine de la myéline périphérique. La duplication de ce gène induit une surexpression de la protéine PMP22 et l'incapacité des cellules de Schwann à produire une myéline normale (gaine des neurones). La gaine de myéline ainsi dégradée (structure et fonctionnalité) perturbe la conduction de l'influx nerveux au niveau des nerfs périphériques et provoque la dégradation des axones. À cause de cette dégradation des nerfs périphériques, les patients souffrent d'une atrophie musculaire progressive au niveau des jambes et des bras entraînant des problèmes de marche, de course et d'équilibre, ainsi que des troubles de fonctionnalité des mains. Ils peuvent également souffrir de troubles sensoriels légers à modérés. Les premiers symptômes apparaissent généralement à l'adolescence et évoluent progressivement tout au long de la vie du patient. Dans les cas les plus sévères, les patients CMT1A deviennent dépendants d'un fauteuil roulant (au moins 5% des cas). À ce jour, aucun médicament curatif ou symptomatique n'a reçu d'autorisation de mise sur le marché pour la CMT1A. La prise en charge de la maladie se limite à des soins de support tels que les orthèses, les attèles, la kinésithérapie, l'ergothérapie ou encore la chirurgie.

Plus d'information sur <https://pharnext.com/fr/disease/charcot-marie-tooth>.

Avertissement :

La société Pharnext a mis en place un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Global Tech Opportunities 13, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Global Tech Opportunities 13.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.

Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous.

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. En 2018, PXT3003 a terminé une étude clinique de Phase III, l'essai PLEO-CMT, avec des résultats préliminaires encourageants. Cet essai a été suivi d'une étude d'extension en ouvert, l'essai PLEO-CMT-FU, dans laquelle 120 patients poursuivent encore actuellement le traitement avec PXT3003. Les résultats à long terme suggèrent un bénéfice maintenu en termes de tolérance et d'efficacité, après une durée totale d'étude clinique de 6 ans. Une étude clinique pivot de Phase III internationale, l'essai PREMIER, incluant 387 patients atteints de CMT1A s'est terminé en août 2023. Les premiers résultats de l'essai PREMIER sont attendus au quatrième trimestre 2023. PXT3003 a été découvert avec l'approche R&D de Pleotherapy™. Pharnext attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risques, notamment financiers, détaillés dans ses rapports financiers. Plus d'information sur www.pharnext.com. Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400JXB0).

Contacts

Relations Presse Financière

ACTUS finance & communication
Anne-Charlotte Dudicourt
acdudicourt@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 32

Relation Investisseurs

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes Leib
pharnext@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78